

Le Maire
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Monsieur Maxime MESSIER
Conseiller municipal

Cabinet du Maire
Affaire suivie par : Stéphanie LE CALOCH
Tél : 01 41 13 21 03
Courriel : stephanie.lecaloch@fontenay-aux-roses.fr
Objet : votre question écrite du 1^{er} avril 2021

Fontenay-aux-Roses, le 23 avril 2021

Monsieur,

Dans le cadre du Conseil municipal du 8 avril dernier, vous m'avez adressé une question écrite relative à la mise en place de la vidéoprotection à Fontenay-aux-Roses. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la sécurité de nos concitoyens.

Concernant les coûts tout d'abord, ils s'élèvent depuis 2014, à 328 800€ environ en installation et 32 700€ en maintenance.


La ville a décidé d'investir encore davantage dans la vidéoprotection, en vue de garantir aux Fontenaisiens la paisibilité et la tranquillité auxquelles ils sont en droit d'aspirer dans notre ville. C'est ainsi qu'environ 800 000€ seront dédiés sur le budget 2021 pour le remplacement des caméras obsolètes, l'installation de 46 caméras supplémentaires, le déploiement de la fibre et l'extension du centre de supervision urbain. Je tiens à préciser que l'investissement lié à la fibre ne servira pas uniquement à la vidéoprotection, mais permettra aux bâtiments publics, notamment aux écoles, un meilleur accès à Internet et donc aux différents outils numériques dont ils sont dotés. Cet investissement sera en grande partie financé par les subventions de l'Etat et de la Région que la ville a sollicitées au titre des différents dispositifs de prévention de la délinquance.

En termes d'exploitation, le coût de la maintenance annuelle s'élèvera à environ 20 000€, compensés par l'économie des abonnements internet que nous n'aurons plus à payer. Par ailleurs, le centre de supervision urbain ne nécessite pas de ressources supplémentaires.

Enfin, ce dispositif a jusqu'à présent largement fait ses preuves, notamment en termes de prévention des incivilités (dépôts sauvages), de la délinquance de proximité (vols à l'arrachée, cambriolages, dégradations) mais s'avère également particulièrement efficace pour la résolution des enquêtes policières. Depuis 2016, 72 affaires délictuelles (vols aggravés, délits de fuite, agressions, etc.) ont fait l'objet de réquisitions de nos vidéos, qui ont permis d'identifier les auteurs d'infractions ou faciliter la collecte des preuves. Il est évident que le déploiement des caméras supplémentaires va encore améliorer davantage la prévention et la répression de ces infractions. Il nous permettra en outre d'améliorer la verbalisation des dépôts sauvages, des rixes, des dégradations commises dans notre ville, dans un objectif évident d'en diminuer le nombre.

D'ailleurs, l'intérêt de la vidéoprotection est toujours mis en exergue par les services de l'Etat, notamment lors des séances du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent VASTEL